

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-243 du 14 Octobre 1977.

portant inscription au tableau
d'avancement pour l'Année 1977 d'offi-
ciers des Forces Armées Populaires
du BENIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du BENIN ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rai-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des Membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces
Armées Populaires du Bénin ;
VU l'Ordonnance N° 69-34/PR du 17 Octobre 1969, portant statut général
des personnels militaires des F.A.P. et l'Ordonnance N° 70-15/D/DF
du 16 Mars 1970 qui l'a modifiée ;
VU le Décret N° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la
hiérarchie des personnels militaires en différents Corps ;
SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Octobre 1977.

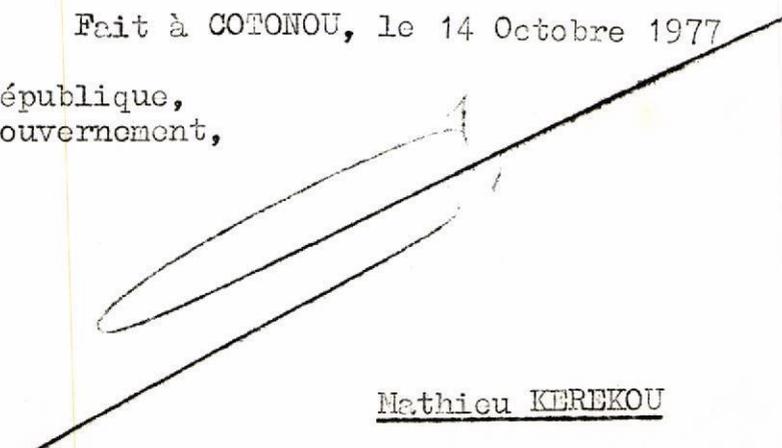
DECRETE :

ARTICLE 1er. - Est inscrit au tableau d'avancement au grade supérieur et
au titre d'ancienneté, le Chef de Bataillon ZOUAROU WALLIS Ibrahim.

ARTICLE 2. - La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est char-
gée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 14 Octobre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

Le ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 3 CS 6 CC du PRB 4 - Cab.Hil. EMGFAP-EMGFD-EMFSP 20-
SGG 4 - Ministères 15 SPD 2 - DSI 4 - DEE-DGAJL 4 INSAE 2 - IGE et ses
sections (IAAet IF) 4 - DCCT-ONEPI 2 Gde Chanc. 1 BN-UNB-PASJEP 6 -
JORPB 1 - Intéressé 1.